

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 27 avril 2016
Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille seize, le 27 avril à 20 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2016

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Messieurs Jean-François BOIRIE, Thierry CHANY, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Mesdames Fabienne CHAUVEL-LOPEZ, Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Monsieur Patrick CHAVAROT.

Excusés: Dominique SERRE, Madame Lydia VANNUCCI.

Procurations : Madame Lydia VANNUCCI à Monsieur Patrick CHAVAROT, Monsieur Dominique SERRE à Monsieur André BELVERGE.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h10, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2016

Après lecture du procès-verbal le conseil municipal le valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter une délibération pour la sortie de l'inventaire du mobilier ancien de l'école et une délibération pour la création d'un marché local.

2- DELIB N° D01-270416 Motion de l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France

Monsieur le Maire donne lecture de la motion suivante présentée par l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France (Association Nationale des Retraités Agricoles de France):

Réunis en Assemblée Générale à Tartas (Landes) le 12 juin 2015, les délégués de l'A.N.R.A.F réaffirment avec force leurs revendications :

- Constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €). Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricoles

- Demandent au Gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements réitérés par les Présidents de la République successifs.

Réclament plus que jamais avec véhémence :

- Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85% du SMIC indexée, pour une carrière complète tous régimes confondus, parité Hommes-Femmes.

(Rappelons que le Premier Ministre a déclaré que vivre avec moins de 1 200 euros est inacceptable).

- Le maintien des retraites par répartition.

- Porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales.

- Le relèvement du seuil fiscal de référence, de façon à supprimer la CSG et la CRDS.

- Supprimer la CSG et la CRDS pour les revenus inférieurs à 1 200 euros.

- Le passage du taux de la pension de réversion de 54 % à 74 %.

- Réclament que soit rétablie la demi-part pour celles et ceux dont la pension est inférieure à 1 200 euros,

- Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme une longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale 5ème branche de la Sécurité Sociale.

- Remplacer la bonification à partir de 3 enfants (10 % de la pension par un forfait correspondant à

10 % du SMIC).

- Accorder aux agriculteurs non-salariés le compte pénibilité comme aux salariés agricoles pour permettre un départ anticipé.

Le conseil municipal soutient cette motion et se prononce à 12 voix pour et 3 abstentions.

3- DELIB N° D02-270416 Assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration 2016

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Julien de Coppel est éligible à l'assistance technique du département en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration).

Il convient de renouveler la convention pour une durée de trois ans entre la commune et le département, qui a pour objet de régler les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Département dans les domaines de l'assainissement.

Il convient également de signer un avenant établi par l'Assemblée départementale relatif à la note de calcul relative à la participation forfaitaire annuelle de la commune pour 2016, à savoir 0,99 € par habitant soit 1 221.66 € (1234 habitants population DGF).

En application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

- considérant que la Commune de Saint Julien de Coppel et le Conseil Départemental ont des objectifs communs de préservation de la qualité des eaux,
- considérant que la commune est éligible à l'assistance technique du Département en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE pour son système d'assainissement,
- vu la délibération du Conseil Départemental du Puy de Dôme en date du 23 juin 2009 relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'avenant 2016.

4- DELIB N° D03-270416 Mobilier école : don à l'Amicale Laïque

Monsieur le Maire rappelle que du vieux mobilier de l'école est entreposé dans des greniers ou remises diverses de la commune.

En vue de libérer ces lieux des vieux pupitres et bancs divers, il propose au Conseil Municipal de faire don de ce matériel à titre gratuit à l'amicale laïque.

Après discussion, le Conseil municipal :

- accepte de faire don de ce matériel à l'amicale laïque,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer la sortie de l'inventaire du matériel donné.

5- DELIB N° D04-270416 Création d'un marché local

Vu la Loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L222-418 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation lancée auprès des organisations professionnelles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un marché communal à compter du 4 juin 2016,
- Dit que le règlement intérieur sera soumis dans une prochaine séance du conseil municipal,
- Décide de la gratuité du droit de place,
- Charge Monsieur le Maire de la réglementation de la circulation et du stationnement,
- Précise que l'encadrement du dispositif est confié au comité des fêtes.

Questions et informations diverses :

Compte rendu de la réunion du 12 avril 2016 concernant la prévention contre les atteintes aux locaux et matériels des services techniques communaux

Charline MONNET expose à l'assemblée qu'au cours de cette réunion le responsable de la sûreté du secteur de Billom a orienté son exposé sur les actions de prévention et conseils de protection, en vue de prévenir les actes malveillants sur les bâtiments communaux.

Cérémonie du 8 mai à 11h

Tous les conseillers concernés proposent chacun leurs services pour l'organisation de cette cérémonie (gerbe- musique-discours-barrière-pot).

Brocante du 8 mai sur le « breuil » organisée par l'amicale laïque.

Collecte du bleuet de France aura lieu le 8 mai.

Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun le 29 mai 2016

La cérémonie et le discours officiel auront lieu à 9h. Une collation sera offerte par la commune à la suite de la commémoration.

Fête champêtre du Comité des Fêtes le 9 juillet 2016

La commémoration du 14 juillet aura lieu à 10h30. A l'issue de la cérémonie sera servi un pot communal.

Le programme prévoit :

- 16h des jeux et diverses activités pour enfants et adultes.
- Vers 17h30 jusque 19h il y aura des concerts gratuits (Jean Mohamed de la Bastille).
- 19h apéritif
- 19h à 21h attentats sonores (groupe de musique)
- 20h repas
- 21h bouc émissaire (groupe musique)
- 23h feu d'artifice.

Activités L' A.M.C.L.S.

Les dates restent à fixer juin et en été la licence IV sera en fonction autour de tapas et de la guitare.

St Julien Associations Découvertes

Le samedi 3 septembre après- midi à la salle des fêtes, à la Maison des Associations et sur les aires de loisirs, la commune propose à toutes les associations de la commune de venir présenter ses activités pour se faire connaître des habitants et pour inscrire les personnes intéressées.

C'est aussi à la fois une rencontre avec tous les membres de ces associations et une possibilité offerte aux bénévoles enthousiastes de proposer leurs services.

L'installation est prévue le matin vers 10h. Le petit déjeuner est offert par la commune.

Le repas de midi sera organisé par le Comité des fêtes qui proposera la vente de Sandwichs et frites.

La licence IV fonctionnera à 11H et toute la journée.

En soirée, chacun pourra amener un repas tiré du sac, ou un buffet fourni par les participants pourra être pris en commun.

Le dimanche 2 octobre : Championnat de la finale d'Auvergne du plus beau chien à la salle des fêtes

De 9h à 16h organisé par la Société Canine du Puy-de-Dôme.

La ligue du Football Amateur

Monsieur le maire donne lecture du courrier provenant de la ligue d'Auvergne de Football annonçant l'obtention d'une subvention de 5000€ pour la mise en place de pare-ballons.

Voitures incendiées ont été repérées sur le site de Benne et Simondes.

Jumelage St Julien des Landes

Le retour des 25 ans de jumelage est prévu le week-end de la pentecôte. Le programme nous sera communiqué personnellement ultérieurement par le comité de jumelage des St-Ju-Liens.

La séance est interrompue pour donner la parole au public, et, notamment au président du comité de Jumelage de Frisanges.

Jumelage de Frisange

Une invitation sera adressée à la municipalité pour l'inauguration de leur Halle aux sports.

Le voyage se déroulera du 2 juin au 5 juin

Départ le 2 juin en début d'après midi

Inauguration du complexe sportif le 3 juin à 14h

Nuit des sports le 4 juin.

Trois membres du Conseil Municipal se rendront à la manifestation luxembourgeoise accompagnés des membres du comité.

La séance reprend son cours

Exposition photo

Le Samedi 4 juin à 11h45 vernissage de l'exposition photo du Club local de Pérignat.

Cette exposition sera visible du 4 au 12 juin et deux stages de 2h seront également proposés.

Voisins vigilants

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu par « Voisins vigilants » qui proposent notamment outre la surveillance par les voisins mais aussi d'afficher des panneaux dissuasifs « Voisins Vigilants ».

Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette opération, mais encourage les habitants à se montrer attentifs.

Jury du concours départemental du fleurissement et du cadre de vie 2015

Monsieur le maire donne lecture du courrier provenant du conseil Départemental concernant le résultat du concours 2015.

Dans sa visite les points positifs répertoriés :

- Propreté et entretien de la commune,
- Bonne diversité des arbres et arbustes
- Travail important sur les tontes
- Prise en compte de l'environnement
- Bonne participation des habitants dans les villages
- Gestion et mise en valeur du patrimoine.

Les points à améliorer : valorisation des espaces publics, absence de points de fleurissement dans le centre bourg et vers les bâtiments publics.

A ce sujet, le Conseil Municipal s'interroge sur l'achat de jardinières avec réservoir d'eau. La commission environnement se réunira pour réfléchir sur ce point.

Le jury a cependant noté la bonne volonté de l'agent en charge des espaces verts qui est force de proposition et qui prend en compte les critères environnementaux avec l'élu en charge du dossier.

Le jury a bien conscience du travail accompli sur les tontes et du temps que cela nécessite.

Il faut retravailler sur la valorisation du centre bourg et des espaces publics, revaloriser le travail réalisé par les habitants des villages et mettre en avant des actions avec les enfants des écoles.

Le Conseil municipal va de nouveau s'inscrire au concours du fleurissement

Dotation de solidarité rurale cible

La commune de St Julien-de-Coppel a bénéficié pour 2016 de cette dotation qui est accordée à certaines communes. Cette dotation n'est pas systématique et peut ne pas être attribuée d'une année sur l'autre.

Assainissement

Une réunion aura lieu le 20 mai à 14h avec le cabinet SAFEGE, l'agence de l'eau, le Conseil Départemental, la police de l'eau et l'assistant à maître d'ouvrage.

Remerciements

Le club de gymnastique remercie la commune pour son aide apportée lors de la 29^{ème} édition de la randonnée pédestre.

Projet plan circulation Contournat

Monsieur le maire donne lecture de deux lettres reçues concernant le projet de parking qui serait situé en haut de la place.

Il prendra rendez-vous avec un spécialiste du service urbanisme du Parc Livradois Forez et le C.A.U.E. pour avoir des avis.

Avancement chantier extension du groupe scolaire

L'entreprise de Gros Œuvre est en redressement judiciaire. Pour l'instant cette entreprise n'a pas repris les travaux. La procédure suit son cours.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le mercredi 18 mai 2016 à 20heures.

Fin de la séance à 23h10